

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**
Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **26/03/2019**

Date d'affichage : **26/03/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 2 AVRIL à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Patricia BERENGUIER à Eric MASSON / Pascal CORDÉ à Anthony GIRAUD / Sébastien MACREZ à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du budget :

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels : locaux du 29 avenue Georges Clémenceau (SIDECEM et snack), Manufacture des Tapis, Pôle Emploi, restaurant de plage, locaux de la maison de santé, etc...) et, en dépenses, l'entretien et les charges de ceux-ci.

N° 2019/051

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/051

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Pour 2019, le budget comprend d'une part, les reports d'un montant de 105 182,18 € pour les travaux et études relatifs à la construction de la maison pluridisciplinaire de santé et des crédits nouveaux pour des travaux à hauteur de 318 340 € dont ceux de mise en accessibilité du local du 29 avenue Georges Clémenceau qui sera donné à bail aux Viviers du Pilon, la pose de volets et l'individualisation du compteur électrique du local de jet ski et d'éventuels travaux sur les autres bâtiments.

Le financement de ces travaux est assuré par l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2018 (233 956,59 €), le virement complémentaire pour 189 000 € et le produit des cessions de locaux de la MSP pour 1 342 997 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à

112 975 €, comprenant les charges locatives et taxes foncières, les primes d'assurances, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, et le solde de la taxe d'aménagement due au titre de la MSP (30 175 €).

Les loyers encaissés et les remboursements de charges sont prévus à hauteur de 375 000 € dont 80 000 € au titre de la MSP.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2018 à l'investissement s'élève à 233 956,59 € et le virement complémentaire à 189 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 401 670,00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 2 194 793,96 €

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget annexe « immeubles de rapport » de la commune pour l'exercice 2019.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 26 février 2019,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/051

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

	DEPENSES		RECETTES
Section de fonctionnement	401 670,00 €		401 670,00 €
Chapitre 011 : charges à caractère général	112 975,00 €	Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	375 000,00 €
Chapitre 014 : atténuations de produits	100,00 €	Chapitre 77 : produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	189 000,00 €	Chapitre 042 : opérations d'ordre	26 670,00 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre	95 118,00 €		
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	100,00 €		
Chapitre 66 : charges financières	3 360,00 €		
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 017,00 €		
Section d'investissement	2 194 793,96 €		2 194 793,96 €
Chapitre 001 : solde d'exécution reporté	1 598 878,55 €	Chapitre 10 : dotations et réserves	233 956,59 €
Chapitre 040 : opérations d'ordre	26 670,00 €	Chapitre 040 : opérations d'ordre	95 118,00 €
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	722,35 €	Chapitre 041 : opérations patrimoniales	722,35 €
Chapitre 16 : remboursement d'emprunts & cautions	135 000,00 €	Chapitre 13 : subventions reçues (département)	333 000,02 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	8 835,00 €	Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	189 000,00 €

CM 02 AVRIL 2019



N° 2019/051

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Chapitre 21 : immobilisations corporelles	5 183,32 €	Chapitre 024 : produits des cessions	1 342 997,00 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	419 504,74 €		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 23 POUR - 2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD) - **4 CONTRE** (Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI) -.

Le Maire,

Marc Étienne LANSARD